



Province de Québec
MRC de Beauce-Sartigan
Municipalité de Saint-Benoît-Labre

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 645-2024

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité le 4 juin 2024:

Règlement numéro 645-2024 décrétant un emprunt.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt de 2 263 253 \$ pour défrayer les coûts relatifs aux travaux de prolongement du chemin de la Ceinture.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 18 juillet 2024.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible au bureau municipal situé au 216, route 271 à Saint-Benoît-Labre où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Donné à Saint-Benoît Labre
Ce 8^e jour du mois d'août 2024

Coralie Rodrigue
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Coralie Rodrigue, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, ce 8^e jour du mois d'août 2024.

Coralie Rodrigue
Directrice générale et greffière-trésorière